

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Délibération N° 038-2025

**CONVENTION MISE A
DISPOSITION TERRAIN
FUTUR CIS**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 17 octobre 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CLEDIERE, BOUDRIE, MARLINGE, VILLATOUX, NOEL

MM. LEYRIS, MAZEAUD, ORLIANGES, FOURCHES, MANCI, RHODES, CHAMBRAS, SAGE

Absents excusés :

Mmes POUGET, CERTAIN (procuration à M. FOURCHES), MOUSNIER, VERDEYME (procuration à Mme CLEDIERE), VILLETTÉ

Secrétaire de Séance : M RHODES

Mme le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un nouveau centre de secours à Seilhac; elle rappelle la délibération D020-2025 autorisant l'achat des parcelles concernées, et précise que la signature de l'acte a eu lieu le 27 juin 2025.

Elle rappelle également que la maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par TulleAgglo (D028-2025 et convention de participation financière).

A ce titre, il convient de mettre à disposition le terrain à TulleAgglo pour la durée des travaux.

Mme le maire donne lecture de la convention;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve la convention de mise à disposition temporaire du terrain de la commune de Seilhac à TulleAgglo pour l'opération de construction d'un centre d'incendie et de secours
- Autorise et charge Mme la maire de signer cette convention et tous documents se rapportant à cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**